

**DELIBERATION N° 224-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

**Absents excusés représentés :** BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

**Nombre de délégués votants :** 57

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION SYLV'ACCTES 2026-2028**

Sylv'ACCTES est un dispositif financier destiné aux propriétaires forestiers privés et publics, prenant la forme d'aides directes aux travaux sylvicoles. Il est porté par l'association Sylv'ACCTES, reconnue d'intérêt général, et peut être activé par un ou plusieurs établissements publics volontaires à l'échelle d'un massif forestier.

Les établissements publics adhérents sont chargés de coordonner l'élaboration du Projet Sylvicole Territorial (PST) avec les acteurs forestiers du massif. Le PST définit, à partir des enjeux du territoire, les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre ainsi que leur niveau de financement.

Sur le massif Sud Isère, l'adhésion conjointe des trois intercommunalités (Communauté de Communes de la Matheysine, Communauté de Communes de l'Oisans et Communauté de Communes du Trièves) a permis l'activation du dispositif dès 2020. Cette adhésion a été renouvelée une première fois en 2023.

Depuis 2023, les communes ayant bénéficié du dispositif Sylv'ACCTES sur la Matheysine sont Beaufin, La Morte, Nantes en Rattier, Notre Dame de Vaulx, Oris en Rattier et Pellafol.

Concernant les travaux réalisés, les actions menées représentent un montant total de 37 744 €, ayant une aide de 18 872 € de subventions Sylv'ACCTES, réparties comme suit :

- 2023 : amélioration de peuplement sur 5 communes  
12,95 ha, pour une subvention de 6 920 €
- 2024 : dégagement manuel de plantations, application de répulsif, détourage sur 4 communes  
11,5 ha, pour une subvention de 7 192 €
- 2025 : dégagement de semis naturels, enrichissement, taille de formation sur 3 communes  
11 ha, pour une subvention de 4 760 €

Au regard des bénéfices apportés au territoire, il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association Sylv'ACCTES pour une durée de trois ans (2026-2028). Le PST sera réétudié avec l'ensemble des acteurs forestiers locaux afin de l'adapter aux enjeux actuels du massif.

L'adhésion s'élève à 4 000 € pour trois années, de 2026 à 2028. Ce montant est réparti à parts égales entre les trois collectivités du Sud Isère, soit 1 334 € pour la Communauté de Communes de la Matheysine.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ APPROUVE le renouvellement du dispositif Sylv'Acctes pour une durée de trois années, soit de 2026 à 2028, à l'échelle du massif du Sud-Isère ;
- ➔ APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes de la Matheysine à l'association Sylv'ACCTES dédiée à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- ➔ AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents rattachés à cette décision permettant la mise en œuvre de ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

— Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,  
Coraline SAURAT**

